



Le Logis Tournaisien

75b, avenue des Bouleaux 7500 Tournai
info@lelogistournaisien.be - www.lelogistournaisien.be

FORMULAIRE 2021 A DESTINATION DES CANDIDATS INTERESSES PAR LA LOCATION D'UN LOGEMENT MOYEN

Le logement moyen est un logement public, loué par une Société de Logement de Service Public. Il est destiné aux personnes ayant des revenus "moyens", c'est-à-dire supérieurs aux revenus modestes. Contrairement au logement social, le loyer du logement moyen est fixe.

CONDITIONS D'ACCES AU LOGEMENT PUBLIC

1. NE PAS DEPASSER UN PLAFOND DE REVENUS

Les revenus annuels imposables globalement 3 ans auparavant (ou vos revenus actuels s'il y a un écart de 15% au moins entre vos revenus actuels et ceux d'il y a 3 ans), ne dépassent pas : **45.100 €** pour une personne isolée, augmentés de **2.700 €** par enfant à charge; **54.500 €** pour un ménage composé de plusieurs personnes, augmentés de **2.700 €** par enfant à charge.

Les revenus de mon ménage ne dépassent pas le plafond.

2. NE PAS ETRE PROPRIETAIRE

Vous ne pouvez être ni pleinement propriétaire, ni usufruitier* d'un logement (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable, inadapté à votre handicap ou d'un abri précaire).

Ces conditions doivent être également remplies en cours de bail.

*L'usufruit est le droit de se servir d'un bien (habiter une maison) ou d'en percevoir les revenus (par exemple encaisser des loyers), sans pouvoir s'en dessaisir (=s'en défaire).

Ni moi, ni aucun membre de mon ménage n'est propriétaire ou usufruitier d'un logement.

CONDITION INTERNE AU LOGIS TOURNAISIEN

3. NE DETENIR QU'UN SEUL ANIMAL DES L'ENTREE DANS LE LOGEMENT : un chien OU un chat. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Je m'engage à ne détenir qu'un seul animal

Conditions de revenus moyens :

Vos **revenus annuels imposables globalement** perçus en 2018 (voir votre avertissement extrait de rôle 2019) ou vos revenus actuels (si ceux-ci en diffèrent de 15% au moins qu'en 2018), doivent se situer dans les tranches suivantes :

	Minimum	Maximum	Si enfant à charge
Personne isolée	29 100 €	45 100 €	+ 2700 €/enfant
Ménage	36 400 €	54 500 €	+ 2700 €/enfant

Tels que les logements sociaux, les logements moyens sont attribués mensuellement lors de la commission d'attribution. Ils sont attribués par ordre de points de priorité (il faut également tenir compte de la notion de logement proportionné, voir page 2).

Si vous rentrez dans les conditions ci-dessus et si vous êtes intéressés suite à la visite du logement, un formulaire complémentaire devra être complété et votre dossier passera en commission d'attribution.

ⓘ Ce formulaire n'assure donc pas l'attribution du logement.

🔗 Plus d'informations sur notre site internet : www.lelogistournaisien.be > espace candidats-locataires.

Documents obligatoires à annexer à cette demande :

- La preuve des revenus pour chaque membre du ménage de + 18 ans :
 - l'avertissement extrait de rôle 2019 – revenus 2018 ; via le site <http://www.myminf.in.be> (avec le navigateur Chrome) à l'aide d'un lecteur de carte d'identité et de votre code pin.
 - une fiche des revenus actuels (un mois complet) ;
- Une composition de ménage ; via le site <http://www.ibz.rnm.fgov.be> (avec le navigateur Chrome) à l'aide d'un lecteur de carte d'identité et de votre code pin.
- En cas de droit de garde d'enfant(s), le document attestant de l'hébergement.
- L'attestation des allocations familiales.

COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE			
Nom et Prénom	Registre national	Sources de revenus	Lien
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
Adresse			
Numéro(s) de téléphone			
Adresse(s) mail			

LOGEMENT SOUHAITE	
<input type="checkbox"/> Appartement	<input type="checkbox"/> Maison
<p><u>Nombre de chambres – notion de logement proportionné - en fonction de l'AGW du 12/07/2012 :</u></p> <p>- Une chambre pour une personne isolée ou un couple ; Une chambre supplémentaire pour la personne isolée de plus de 65 ans ou pour le couple dont l'un des membres a plus de 65 ans ; Une chambre supplémentaire pour le couple dont l'un des membres est reconnu handicapé.</p> <p><i>Pour les enfants :</i></p> <p>- Une chambre pour un enfant unique ; Deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de 10 ans et minimum 5 ans d'écart ; Deux chambres pour deux enfants de sexes différents si l'un d'entre eux a plus de 10 ans ; Une chambre par enfant handicapé.</p>	
LIEUX à choisir par ordre de préférence (1 = le + souhaité) → minimum 1 choix	
___ Blandain ___ Gaurain ___ Kain ___ Templeuve ___ Tournai	

Avez-vous déjà un dossier au Logis Tournaisien ou dans une autre société de logement ?	
Si oui, au nom de :	Numéro unique (sur la fiche) : _ _ _ _ _
Remarques éventuelles :	

Ce formulaire est à renvoyer par mail à info@lelogistournaisien.be ou à déposer dans la boîte aux lettres.

📞 Après analyse et vérification des conditions d'admissibilité, nous vous recontacterons.